



**Secours  
Catholique**  
Caritas France

[www.secours-catholique.org](http://www.secours-catholique.org)

# RAPPORT FINANCIER 2014

APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 2015





# Sommaire

Exercice clos le 31 décembre 2014

<b>Bilan</b>	<b>4</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>6</b>
<b>Annexe aux comptes</b>	<b>8</b>
<b>Tableau de financement</b>	<b>32</b>
<b>Rapport de gestion</b>	<b>33</b>
<b>Rapport général du commissaire aux comptes</b>	<b>43</b>
<b>Résolutions approuvées par l'Assemblée générale du 5 juin 2015</b>	<b>45</b>

# Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF	2014			2013
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Logiciels informatique	3 535 034	3 113 747	421 287	371 123
Droit au bail	626 921	626 921		
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>4 161 955</b>	<b>3 740 667</b>	<b>421 287</b>	<b>371 123</b>
Immeubles et terrains	34 947 064	14 057 437	20 889 627	20 705 563
Installations et agencements	53 951 802	27 557 031	26 394 771	23 892 569
Immobilisations en cours	4 627 621		4 627 621	3 732 308
Matériel et mobilier	10 748 791	8 843 686	1 905 106	1 802 350
Matériel de transport	5 215 836	3 874 279	1 341 557	1 175 849
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>109 491 114</b>	<b>54 332 433</b>	<b>55 158 681</b>	<b>51 308 639</b>
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>2 482 936</b>	<b>113 776</b>	<b>2 369 161</b>	<b>2 119 554</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>116 136 005</b>	<b>58 186 876</b>	<b>57 949 129</b>	<b>53 799 316</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks	325 402	316 891	8 511	10 002
Autres créances	8 207 994		8 207 994	9 519 364
Valeurs mobilières de placement	78 849 832	11 696	78 838 136	98 828 729
Disponibilités	27 216 019		27 216 019	23 925 753
Charges constatées d'avance	1 555 482		1 555 482	1 626 677
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>116 154 730</b>	<b>328 588</b>	<b>115 826 142</b>	<b>133 910 525</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>232 290 735</b>	<b>58 515 463</b>	<b>173 775 271</b>	<b>187 709 841</b>

# Bilan au 31 décembre 2014

<b>PASSIF</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>63 183 025</b>	<b>59 620 017</b>
Valeurs du patrimoine intégré	54 328 665	50 726 623
Fonds statutaires	4 318 322	3 951 542
Libéralités à caractère d'apport	1 898 743	1 808 743
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise	2 637 295	3 133 109
<b>RÉSERVES</b>	<b>65 730 376</b>	<b>65 533 829</b>
Réserve de fonds de roulement	49 733 334	44 683 369
Fonds de réserve	15 997 042	20 850 460
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT DE RESSOURCES EN ATTENTE D'AFFECTATION</b>	<b>-1 317 424</b>	<b>3 667 802</b>
<b>TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>127 595 977</b>	<b>128 821 648</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS</b>		
Provisions pour risques	1 364 883	1 254 412
Provisions pour charges	445 322	418 251
Fonds dédiés	12 183 553	17 809 164
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS</b>	<b>13 993 758</b>	<b>19 481 827</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	726 557	6 190 404
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 904 900	4 427 693
Dettes fiscales et sociales	10 634 083	10 325 773
Autres dettes	12 225 902	12 238 128
Produits constatés d'avance	3 694 094	6 224 365
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>32 185 536</b>	<b>39 406 363</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>173 775 271</b>	<b>187 709 841</b>

# Compte de résultat au 31 décembre 2014

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Subventions	9 634 412	10 736 964
Reprises de provisions	199 636	217 713
Collecte - dons	68 235 917	69 975 883
Legs et donations	33 666 336	36 668 792
Cotisations	441	1 512
<b>Autres produits :</b>		
. Participations : bénévoles et accueillis...	10 865 277	10 881 643
. Produits de la vente de dons en nature	20 684	10 684
. Divers autres produits	2 604 571	2 928 914
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>125 227 274</b>	<b>131 422 105</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats alimentaires	441 702	382 911
Variation de stock	1 491	-1 163
Autres achats et charges externes	43 398 156	43 137 853
Impôts et taxes et versements assimilés	4 249 604	4 132 772
Salaires et traitements	29 661 314	29 363 329
Charges sociales	14 571 413	14 062 513
Dotations aux amortissements	5 057 145	4 592 697
Dotations aux provisions	388 960	333 334
<b>Distribution de secours :</b>		
. Aides financières aux partenaires	4 793 514	4 389 857
. Distribution directe de secours	33 138 601	34 646 217
. Autres charges	83 674	100 443
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>135 785 574</b>	<b>135 140 762</b>
<b>1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I) - (II)</b>	<b>-10 558 300</b>	<b>-3 698 657</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 963 922	1 903 430
Autres intérêts et produits assimilés	90 726	80 981
Différences positives de change	60 467	8 913
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	777 545	613 989
Reprises de provisions financières	56 069	11 934
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 948 730</b>	<b>2 619 248</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change	20 489	51 748
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		5
Dotations aux provisions financières	5 810	53 004
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>26 299</b>	<b>104 757</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)</b>	<b>2 922 431</b>	<b>2 514 491</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1) + (2)</b>	<b>-7 635 870</b>	<b>-1 184 166</b>

# Compte de résultat au 31 décembre 2014

	31 déc. 2014	31 déc. 2013
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	40 092	198 053
Sur opérations en capital	1 182 593	3 041 925
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>1 222 685</b>	<b>3 239 978</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	89 226	80 303
Sur opérations en capital	119 796	73 610
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>209 021</b>	<b>153 913</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)</b>	<b>1 013 663</b>	<b>3 086 065</b>
Impot sur les sociétés (VII)	320 829	372 585
<b>TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)</b>	<b>129 398 688</b>	<b>137 301 332</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)</b>	<b>136 341 724</b>	<b>135 772 017</b>
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>-6 943 035</b>	<b>1 529 314</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	8 792 827	9 066 940
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	3 167 216	6 928 452
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-1 317 424</b>	<b>3 667 802</b>

<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>PRODUITS</b>		
. Contributions chèques vacances recus	1 467 938	905 135
. Bénévolat	192 109 646	187 426 268
. Frais de bénévoles non remboursés	1 949 076	1 777 695
. Dons en nature	663 077	628 960
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>196 189 737</b>	<b>190 738 058</b>
<b>CHARGES</b>		
. Emplois contributions chèques vacances recus	1 467 938	905 135
. Bénévolat	192 109 646	187 426 268
. Frais de bénévoles non remboursés	1 949 076	1 777 695
. Secours en nature	236 879	148 841
. Mise a disposition de biens	426 198	480 119
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>196 189 737</b>	<b>190 738 058</b>

# Annexe aux comptes

<b>1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE</b>	<b>9</b>
<b>2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>9</b>
2.1. Principes généraux	9
2.2. Changements de présentation et de méthodes d'évaluation	9
2.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
<b>3. FONDS ASSOCIATIF</b>	<b>12</b>
3.1. Mouvements du fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2013	12
3.2. Mise à jour du fonds associatif selon la décision du Conseil d'administration	13
3.3. Méthode d'affectation du résultat 2014	13
<b>4. MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	<b>15</b>
4.1. Mouvements des provisions au passif	15
4.2. Mouvements des provisions à l'actif	15
<b>5. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>16</b>
5.1. Mouvements des immobilisations	16
5.2. Mouvements des amortissements	16
<b>6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>17</b>
6.1. Tableau des immobilisations financières	17
6.2. Tableau des filiales et des participations	17
<b>7. TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES</b>	<b>18</b>
7.1. Échéancier des créances et dettes	18
7.2. Rattachement à l'exercice des charges et produits	18
<b>8. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>20</b>
8.1. Engagements financiers	20
8.2. Évolution et répartition des effectifs	22
8.3. Rémunérations	22
8.4. Contributions volontaires en nature	23
8.5. Résultat exceptionnel	23
8.6. Honoraires du Commissaire aux comptes	23
<b>9. INFORMATIONS RELATIVES AU CER</b>	<b>24</b>
9.1. Compte d'emploi annuel des ressources	26
9.2. Principes généraux	26
9.3. Définition des missions sociales	26
9.4. Affectation des charges et répartition des coûts	28
9.5. Ressources collectées auprès du public et affectation aux emplois	29
9.6. Modalités de gestion spécifiques des catastrophes exceptionnelles	31

## 1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### » L'activité économique

Malgré un contexte économique peu favorable au développement des ressources et qui fragilise davantage les personnes, l'équilibre budgétaire national mis en œuvre depuis 2003 a été presque atteint au cours de l'exercice 2014 en raison de la volonté de maintenir toujours à un haut niveau les actions en France et à l'International. Le résultat de l'exercice est un déficit de 1,3 M€. La stabilité financière de l'association n'est pas remise en cause. En référence au Conseil d'administration du 5 avril 2012 qui définissait la notion de ressources et de charges issues d'une activité exceptionnelle, l'association a constaté 3,4 M€ de ressources exceptionnelles, provenant d'un don de 2 M€ d'une fondation, de financements d'investissements 0,4 M€ et du produit de cession de locaux pour 1 M€. Plusieurs emplois non récurrents ont été réalisés à hauteur de 3,1 M€, dégageant ainsi un résultat d'activité exceptionnelle de 0,3 M€.

### » Mise à jour des règles de gestion portant sur le fonds associatif

Afin de favoriser le développement de l'association, dans le respect des statuts, des règles d'affectation de résultat ont été décidées par le Conseil d'administration et sont à l'approbation de l'Assemblée générale. Ces nouvelles règles portent sur la fixation au passif du bilan de la valeur du poste « Valeur du patrimoine intégré » et son maintien dans le temps, sur la règle d'équilibre entre les « Fonds propres » et l'« Actif net immobilisé » et sur les modalités d'ajustement pour répondre à cet équilibre de sécurité.

### » Évolution de l'organisation

Le plan d'évolution de l'organisation, inscrit dans la volonté politique du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, dont l'objectif est d'optimiser la présence territoriale, a été poursuivi, donnant lieu à la création de deux nouvelles délégations en remplacement de cinq anciennes au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans le courant de l'année 2014, le processus s'est prolongé avec la création de deux nouvelles délégations (Auvergne – Cantal – Puy-de-Dôme et Meuse – Moselle) en remplacement de quatre, amenant le nombre de délégation à 76 au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## 2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis selon les dispositions du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable et des dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014).

### 2.2. Changements de présentation et de méthodes d'évaluation

La présentation des comptes de 2014 et les modes d'évaluation n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent, à l'exception du point suivant.

La mise à jour des règles de gestion portant sur le fonds associatif ont conduit à revoir les règles de détermination du solde du poste « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice », figurant dans le tableau du Compte d'emploi annuel des ressources (CER) à la colonne 4, intitulé « Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2014 ». Ce changement d'évaluation est présenté au point 9.5.4.2.

### 2.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

#### 2.3.1. Immobilisations

Les immobilisations et les amortissements correspondants apparaissent à leur valeur comptable au chapitre 5 « Mouvements des immobilisations et des amortissements ».

##### 2.3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée :

- 75 ans : gros œuvre des bâtiments de la Cité Saint-Pierre
- 60 ans : gros œuvre des bâtiments du siège et du CÈDRE
- 25 ans : gros œuvre des bâtiments des délégations
- 20 ans : gros œuvre des appartements
- 15 ans : agencements extérieurs
- 15 ans : agencements intérieurs
- 10 ans : agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- 6 ans : aménagements et agencements de terrains et constructions
- 6 ans : matériel et mobilier
- 5 ans : applications informatiques
- 4 ans : matériel roulant
- 3 ans : matériel informatique et logiciels
- 3 ans : constructions démontables

Les immobilisations de la Maison d'Abraham sont amorties totalement dans l'année, en raison des risques géopolitiques particuliers à cette région.

### 2.3.1.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Une provision est constituée pour couvrir les risques de non-recouvrement. Elles sont détaillées au chapitre 6 : « Tableau des immobilisations financières ».

#### 2.3.1.2.1. Participations

Dans le prolongement de ses actions d'aide en faveur du logement, le Secours Catholique participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale.

Des apports ont été effectués pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aide aux personnes, d'accueil de familles de détenus, d'accueil de grands handicapés, d'intégration par l'économie de personnes en situation de difficultés sociales. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

#### 2.3.1.2.2. Prêts

Le Conseil d'administration a décidé de consentir à l'association « La Jacine » un prêt sans intérêts de 100 K€ pour permettre à cette association de rénover le bâtiment principal d'une maison d'accueil familial de vacances qui appartient au Secours Catholique et qui accueille en priorité les familles aux revenus modestes qui lui sont adressées par les délégations. Le prêt a une durée de quinze ans et est remboursé par versement trimestriels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le solde à la fin 2014 est de 80 K€.

À partir de l'année 2011, le Secours Catholique a décidé de se libérer de la participation à l'effort de construction sous forme de prêts sans intérêts consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 501 K€ dont 128 K€ au titre de 2014. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de vingt ans.

Le Conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêts de 300 K€ à la SCIC Habitat Solidaire œuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins huit ans et au maximum de dix ans.

### 2.3.2. Fonds dédiés

Le détail des fonds dédiés figure au chapitre 4 : « Mouvements des provisions et des fonds dédiés ».

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel. Sont considérés comme appels les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés. Les fonds dédiés portent sur les natures de recette suivantes : dons et participations, legs et subventions.

### 2.3.3. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation a été constituée.

### 2.3.4. Autres dettes

Les projets internationaux engagés non réglés figurent dans ce poste pour 11,7 M€.

### 2.3.5. Disponibilités

Elles sont constituées des comptes bancaires et de deux livrets, 21,3 M€, des caisses, 0,5 M€, et des dons de l'exercice, 5,4 M€ en 2014, dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année suivante, soit un total de 27,2 M€. Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2014.

### 2.3.6. Valeurs mobilières de placement

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leur cours de clôture est inférieur. Les critères pour réaliser les placements reposent principalement sur la sécurité, la performance et l'éthique. Le montant des produits financiers généré au titre de 2014 par les placements s'élève à 2,9 millions d'euros.

En milliers d'euros	31 Déc. 2013	Acquisitions	Cessions	31 Déc. 2014	Estimation 31 déc. 2014	Plus values latentes	Moins values latentes
Placements à court terme	21 203	73 888	83 645	11 446	11 448	2	
Placements à moyen terme	38 443	8 232	15 480	31 195	31 196	1	
Placements à long terme	38 550	2 974	6 147	35 377	35 376		
Autres placements	342			342	350	20	12
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>	<b>98 537</b>	<b>85 094</b>	<b>105 272</b>	<b>78 359</b>	<b>78 370</b>	<b>23</b>	<b>12</b>
Intérêts courus non échus	307	491	307	491			
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>98 844</b>	<b>85 585</b>	<b>105 579</b>	<b>78 850</b>			

Les placements à échéance de court terme sont constitués d'un OPCVM monétaire pour 7,8 M€, de deux comptes à terme pour 2,4 M€, d'une SICAV monétaire pour 0,9 M€ et d'un Fonds commun de placement (FCP) en dollar pour 0,4 M€.

Les placements à moyen terme sont constitués d'un FCP de 8,2 M€, de deux Bons à moyen terme négociable (BMTN) pour un total de 10 M€, de deux comptes à terme pour 8 M€ et d'un emprunt obligataire pour 5 M€.

Les placements à long terme sont constitués de cinq contrats de capitalisation pour un montant total de 35,4 M€. L'ensemble de ces placements a été pris auprès d'organismes sérieux et offrant la sécurité attendue pour de tels placements.

Les autres placements correspondent à des titres légués dont le Secours Catholique n'a pas la libre disposition et de titres en instance de réalisation.

### 2.3.7. Legs

Les legs sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement ou décaissement. Les legs réalisés sont classés parmi les produits d'exploitation pour leur valeur nette en raison de leur caractère courant. Les charges de gestion temporaire, portant sur des legs dont la réalisation ne peut intervenir rapidement, sont comptabilisées selon leur nature dans les charges d'exploitation.

Les legs reçus et encaissés dont le Secours Catholique n'a pas encore la libre disposition figurent dans les postes suivants pour les montants indiqués en milliers d'euros.

Actif	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Passif	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Valeurs mobilières de placement	341	342	Emprunts et dettes assimilées	344	340
Disponibilités	5		Autres dettes	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>346</b>	<b>342</b>	<b>TOTAL</b>	<b>346</b>	<b>342</b>

### 2.3.8. Dettes et créances en devises

Les dettes et créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2014.

Les dettes et créances de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

Les créances en devises se rapportant à des dons « Mécénat » ayant fait l'objet d'une convention sont inscrites en résultat pour leur valeur d'encaissement.

## 3. FONDS ASSOCIATIF

Le fonds associatif est constitué des « Fonds propres », des « Réserves » et de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation. Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

### 3.1. Mouvements du fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2013 et les apports de l'exercice 2014

Les mouvements du fonds associatif qui portent sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013 à la suite des décisions de l'Assemblée générale du 19 juin 2014 et sur les apports obtenus aux cours de l'exercice, sont présentés dans le tableau ci-après.

La méthode d'affectation appliquée à cet exercice était la suivante :

- ▶ Le résultat de l'exercice, déterminé selon les règles du Plan comptable général et du Plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « Fonds de réserve ».
- ▶ Le fonds associatif est mis à jour par prélèvement ou affectation sur le « Fonds de réserve » après mise à jour de la « Réserve projet associatif », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association qui est la suivante :
  - Le poste « Valeur du patrimoine intégré » est ajusté en fonction des acquisitions et cessions des immeubles et terrains nécessaires au but poursuivi par l'association, au cours de l'exercice ;
  - Le poste « Fonds statutaire » est ajusté du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste ;
  - Le poste « Réserve fonds de roulement » correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajustée en fonction des des deux tiers des charges hors provisions, sous déduction d'un tiers des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant, en conformité avec la délibération du Conseil d'administration du 3 mars 2005.

En milliers d'euros	Solde 31 déc. 2013	Affectation du résultat 2013	Solde 1 <sup>er</sup> janv. 2014	Apports en 2014	Mise a jour des apports cédés	Résultat 2014	Solde 31 déc. 2014
<b>FONDS PROPRES</b>							
Valeur du patrimoine intégré	50 726	3 602	54 328				54 328
Fonds statutaire	3 951	367	4 318				4 318
Libéralités à caractère d'apport	1 809		1 809	90			1 899
Subventions d'investissement	3 134		3 134	2	-498		2 638
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>59 620</b>	<b>3 969</b>	<b>63 589</b>	<b>92</b>	<b>-498</b>	<b>0</b>	<b>63 183</b>
<b>RÉSERVES</b>							
Réserve fonds de roulement	44 683	5 050	49 733				49 733
Fonds de réserve	20 850	-5 351	15 499	0	498		15 997
. Fonds de réserve courant	19 632	-4 376	15 256		498		15 754
. Réserve projet associatif	1 218	-975	243				243
<b>TOTAL RÉSERVES</b>	<b>65 533</b>	<b>-301</b>	<b>65 232</b>	<b>0</b>	<b>498</b>	<b>0</b>	<b>65 730</b>
Excédent ou déficit	3 668	-3 668	0			-1 317	-1 317
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIF</b>	<b>128 821</b>	<b>0</b>	<b>128 821</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>-1 317</b>	<b>127 596</b>

### 3.2. Mise à jour du fonds associatif selon la décision du Conseil d'administration du 5 mars 2015

Afin de favoriser le développement de l'association, le Conseil d'administration du 5 mars 2015, à la suite de l'avis favorable du Comité d'audit, a décidé :

- ▮ De fixer la valeur du poste « Valeur du patrimoine intégré » figurant dans la rubrique « Fonds propres » pour lui conférer une définition en conformité avec le Plan comptable ;
- ▮ De modifier les modalités d'affectation du résultat afin d'organiser le fonds associatif pour répondre aux dispositions statutaires et aux objectifs de bonne gestion et de sécurité de l'association.

Nous présentons les postes du fonds associatif à la suite de cette décision.

#### 3.2.1. Fonds propres

Le poste « Valeur du patrimoine intégré » est constitué des locaux du siège national, de ceux des délégations (désignées comme « comités locaux » au sein des statuts de l'association) et dont le Secours Catholique est propriétaire, et des immeubles de la Cité Saint-Pierre de Lourdes, l'ensemble détenu au 31 décembre 2014.

La valeur retenue est la valeur brute d'acquisition, y compris les terrains, afin de conserver un rapport avec leur valeur d'apport. Ce poste est évalué 54,3 M€ au 31 décembre 2014. Selon la définition retenue, il est évalué à 46,2 M€. L'ajustement de ce poste, soit - 8,1 M€, sera affecté au poste « Fonds de réserve » lors de l'affectation du résultat 2014.

Ce poste ne sera plus mis à jour, comme antérieurement, des investissements ou des désinvestissements réalisés au cours de l'année, afin de lui laisser son caractère d'apport initial.

Le poste « Fonds statutaire » regroupe plusieurs sous-postes en référence à l'article 13 des statuts, et principalement le dixième du résultat de l'exercice.

Le poste « Libertés à caractère d'apport » est la contrepartie des biens reçus par legs que l'association a décidé de conserver pour les besoins de son activité.

Le poste « Subventions d'investissement affectées à des biens » enregistre les subventions reçues au financement de biens inscrits à l'actif immobilisé.

Afin de répondre à un objectif de sécurité de gestion de l'association, le Conseil d'administration du 5 mars 2015 a décidé d'adopter la règle de gestion selon laquelle le total des « Fonds propres » doit être au moins égal au total de l'« Actif immobilisé net ». Le cas échéant, une dotation complémentaire nécessaire à cet équilibre sera prélevée lors de l'affectation du résultat sur le poste « Fonds de réserve » et inscrit au poste « Fonds statutaire ».

#### 3.2.2. Réserves

Le poste « Réserve de fonds de roulement » répond à l'obligation statutaire, exprimé à l'article 15, de constituer une réserve permettant d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.

Le poste « Fonds de réserve » est constitué des résultats de l'association qui ne sont ni destinés à la règle d'équilibre des « fonds propres » avec l'« Actif immobilisé », ni destinés à la « Réserve de fonds de roulement ». Il représente les réserves dont dispose librement l'association.

### 3.3. Méthode d'affectation du résultat 2014

Le « Résultat de l'exercice », déterminé selon les règles du Plan comptable général et du Plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « Fonds de réserve ».

Le fonds associatif est mis à jour par prélèvement ou affectation sur le « Fonds de réserve », après mise à jour de la « Réserve projet associatif », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le Conseil d'administration du 5 mars 2015 qui sont les suivantes :

- ▮ Le poste « Fonds statutaire » (art. 13, al. 5 des statuts) est ajusté du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste ;

- Le poste « Fonds statutaire » (art. 13, al. 2 des statuts) est ajusté en fonction du résultat de l'application de la règle de gestion : les fonds propres doivent être au moins égaux à l'actif net immobilisé ;
- Le poste « Réserve fonds de roulement » correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant, en conformité avec la délibération du Conseil d'administration du 3 mars 2005.

### 3.3.1. Mouvements du fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2014

Les mouvements du fonds associatif, qui sont relatifs à l'affectation du résultat 2014 et qui sont en délibération à l'Assemblée générale 2015, seront les suivants, compte tenu des règles décidées par le Conseil d'administration du 5 mars 2015 :

- Fonds propres : mise à jour du poste « Valeur du patrimoine intégré », - 8 125 K€ par imputation au « Fonds de réserve » ;
- Affectation du résultat de l'exercice, - 1 317 K€ au « Fonds de réserve » ;
- Mise à jour des « Fonds propres », de la « Réserve de fonds de roulement » et de la « Réserve sur projet associatif », par prélèvement ou apport au « Fonds de réserve » pour un montant net de 525 K€, correspondant :
  - Au dixième de résultat de l'exercice affecté au poste « Fonds statutaire » (art. 13, al. 5), - 132 K€ ;
  - À l'ajustement du poste « Réserve de fonds de roulement » en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2015, soit - 3 417 K€ ;
  - À la reprise pour solde du poste « Réserve projet associatif », correspondant au financement de l'hébergement social en France à travers l'ACSC, 200 K€, et à la mise en œuvre de projets internationaux pour la sécurité alimentaire en Afrique, pour 43 K€, soit - 243 K€ ;
  - À l'ajustement du « Fonds statutaire », en application de la règle de gestion : le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « Total de l'actif immobilisé », + 3 023 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2014 avant affectation	Affectation du résultat 2014	Mise a jour du fonds associatif	Solde au 31 déc. 2014 après affectation
<b>FONDS PROPRES</b>				
Valeurs du patrimoine intégré	54 328		-8 125	46 203
Fonds statutaire	4 318		2 891	7 209
Libéralités à caractère d'apport	1 899			1 899
Subventions d'investissements	2 638			2 638
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>63 183</b>	<b>0</b>	<b>-5 234</b>	<b>57 949</b>
<b>RÉSERVES</b>				
Réserve de fonds de roulement	49 733		-3 417	46 316
Fonds de réserve	15 997	-1 317	8 651	23 331
. Fonds de réserve courant	15 754	-1 317	8 894	23 331
. Réserve projet associatif	243		-243	0
<b>TOTAL RÉSERVES</b>	<b>65 730</b>	<b>-1 317</b>	<b>5 234</b>	<b>69 647</b>
Excédent ou déficit	-1 317	1 317		0
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIF</b>	<b>127 596</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>127 596</b>

## 4. MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS (en milliers d'euros)

### 4.1. Mouvements des provisions au passif

Passif	31 déc. 2013	Dotations	Reprises utilisées	31 déc. 2014
<b>PROVISIONS SUR RISQUES</b>				
. Provisions sur litiges assurances vies	144	76	31	189
. Provisions pour risques d'emploi	378	164	168	374
. Provisions pour pertes de change	52		52	
. Taxe d'habitation maison d'abraham	680	121		802
<b>TOTAL PROVISIONS SUR RISQUES</b>	<b>1 254</b>	<b>361</b>	<b>251</b>	<b>1 365</b>
Prime décennale	418	27		445
<b>TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>418</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>445</b>
<b>FONDS DÉDIÉS (a)</b>				
<b>Subventions</b>				
. France	151	15	150	16
. International	283	157	115	325
<b>Dons et participations</b>				
. France	4 754	107	876	3 985
. International	10 006	2 576	5 742	6 840
<b>Legs et donations</b>				
. France	345	46	226	165
. International	2 270	267	1 685	852
<b>TOTAL FONDS DEDIÉS</b>	<b>17 809</b>	<b>3 169</b>	<b>8 794</b>	<b>12 184</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19 482</b>	<b>3 557</b>	<b>9 045</b>	<b>13 994</b>

(a) Les fonds dédiés qui n'ont pas fait l'objet de dépenses significatives au cours des deux derniers exercices s'élèvent à 1 918 K€ pour la France et à 218 K€ pour l'international.

### 4.2. Mouvements des provisions à l'actif

Actif	31 déc. 2013	Dotations	Reprises	31 déc. 2014
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
. Dépôts et cautionnements	4			4
. Prêts siège et délégations	1	6	1	6
. Titres de participation	104			104
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>114</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
. Stock	317			317
. Valeur mobilière de placement	15		4	11
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>332</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>328</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>441</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>442</b>

## 5. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)

### 5.1. Mouvements des immobilisations

Immobilisations	31 déc. 2013	Ajustements	Acquisitions	Cessions / mises au rebut	31 déc. 2014
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
. Logiciels	3 244		291		3 535
. Droit au bail	627				627
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 871</b>		<b>291</b>	<b>0</b>	<b>4 162</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
. Immeubles et terrains	34 355	193	984	585	34 947
. Installations	51 274	119	5 128	2 569	53 952
. En cours	3 732		7 229	6 333	4 628
. Matériel et mobilier	10 525		971	748	10 748
. Matériel de transport	4 798		807	390	5 215
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>104 685</b>	<b>312</b>	<b>15 119</b>	<b>10 625</b>	<b>109 491</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>108 556</b>	<b>312</b>	<b>15 410</b>	<b>10 625</b>	<b>113 653</b>

### 5.2. Mouvements des amortissements

Amortissements	31 déc. 2013	Ajustements	Dotations	Reprises	31 déc. 2014
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
. Logiciels	2 873		241		3 114
. Droit au bail	627				627
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 500</b>	<b>0</b>	<b>241</b>	<b>0</b>	<b>3 741</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
. Immeubles et terrains	13 650	193	768	554	14 057
. Installations	27 382	119	2 567	2 511	27 557
. Matériel et mobilier	8 723		859	737	8 845
. Matériel de transport	3 622		622	370	3 874
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>53 376</b>	<b>312</b>	<b>4 816</b>	<b>4 172</b>	<b>54 332</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>56 876</b>	<b>312</b>	<b>5 057</b>	<b>4 172</b>	<b>58 073</b>

## 6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euros)

### 6.1. Tableau des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut		Provisions		Net	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>						
. SC Ésis	366	366			366	366
. SC Ésis Insertion	303	303			303	303
. Autres titres	7	7			7	7
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>676</b>	<b>676</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>676</b>	<b>676</b>
<b>APPORTS ASSOCIATIFS</b>						
. Association familiale handicapés physiques	30	30	0	0	30	30
. Association gest. Solidarités	30	30	30	30	0	0
. Association Aire	53	53	52	52	2	2
. Autres apports	55	55	22	22	33	33
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>169</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>65</b>	<b>65</b>
Prêts au personnel	52	76			52	76
Avances permanentes au personnel	49	45			49	45
Prêts à association et autres	1 053	821	6	1	1 047	820
Dépôts et cautionnements versés	484	441	4	4	480	437
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 483</b>	<b>2 228</b>	<b>114</b>	<b>109</b>	<b>2 369</b>	<b>2 118</b>

### 6.2. Tableau des filiales et des participations

Filiales et participations En milliers d'euros Participations > 10%	Capital	Capitaux propres (autres que capital)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable 31 déc. 2014 des titres détenus		C.A. H.T. Dernier exercice écoulé	Résultat dernier exercice clos	Observations
				Brute	nette			
<b>SC ÉSIS</b> 17, avenue Hoche 75008 Paris Siret 450240551	2 635	440	13,66%	366	366	163	130	(a) (b) (c)
<b>SC ÉSIS Insertion</b> Ex : SCI Maurice Ravel 28 rue Gay Lussac C/o Beltima 75005 Paris RCS Nanterre 438002180	1 085	272	17,18%	303	303	127	74	(a) (b)
Participations < 10%				7	7			
<b>TOTAL</b>				<b>676</b>	<b>676</b>			

(a) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2013

(b) Aucun prêt ou avance n'a été consenti à l'organisme. Aucune caution ou aval n'a été donné à l'organisme.

(c) Dividende distribué au titre de 2013 : 16,2 k€ par SCI ÉSIS + 13,4 k€ par SC ÉSIS Insertion

## 7. TABLEAUX DES CRÉANCES ET DES DETTES (en milliers d'euros)

### 7.1. Échéancier des créances et dettes

Ces tableaux présentent l'ensemble des créances et des dettes selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances À moins d'un an	Échéances À plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
. Prêts à associations et autres	1 053	60	993
. Prêts et avances permanentes au personnel	101	40	61
. Dépôts et cautionnements	484	78	406
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 638</b>	<b>178</b>	<b>1 460</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
. Subventions d'exploitation à recevoir	5 157	3 495	1 662
. Autres créances	3 051	3 051	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 208</b>	<b>6 546</b>	<b>1 662</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>1 555</b>	<b>1 555</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>11 401</b>	<b>8 279</b>	<b>3 122</b>

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances À moins d'un an	Échéances À plus d'un an	Échéances À plus cinq ans
Emprunts et dettes financières divers	727	307	420	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 905	4 905		
Dettes fiscales et sociales	10 634	10 634		
Autres dettes	12 226	12 226		
Produits constatés d'avance	3 694	3 436	258	
<b>TOTAL</b>	<b>32 186</b>	<b>31 508</b>	<b>678</b>	<b>0</b>

## 7.2. Rattachement à l'exercice des charges et produits

Ce tableau présente la part des charges et des produits d'exploitation rattachée aux exercices, contenus dans les créances et les dettes.

Actif	2014	2013	Passif	2014	2013
<b>AUTRES CRÉANCES</b>			<b>DETTES FOURNISSEURS</b>		
Produits à recevoir	1 625	2 055	Fournisseurs - factures non parvenues	1 436	419
	<b>1 625</b>	<b>2 055</b>		<b>1 436</b>	<b>419</b>
			<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		
			Subventions à reverser	7	17
			Personnel charges à payer	3 659	3 439
			Charges sociales sur personnel à payer	2 343	2 219
				<b>6 009</b>	<b>5 675</b>
			<b>AUTRES DETTES</b>		
			Charges à payer	185	415
				<b>185</b>	<b>415</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>1 555</b>	<b>1 627</b>	<b>Produits perçus d'avance</b>	<b>3 694</b>	<b>6 224</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 180</b>	<b>3 682</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 324</b>	<b>12 733</b>

## 8. AUTRES INFORMATIONS

### 8.1. Engagements financiers

#### 8.1.1. Engagements reçus

Les legs, donations et assurances vie restant à recevoir au 31 décembre 2014, acceptés par le Conseil d'administration, sont estimés à 49 M€, contre 45 M€ au 31 décembre 2013. Ces montants sont estimés à partir de l'évaluation fournie pour chaque dossier par le notaire pour l'acceptation du dossier par le Conseil d'administration, sous déduction des ressources et dépenses réalisées *a posteriori*. Cette évaluation est considérée comme sous-estimée d'environ 10 % au vu des ressources nettes réellement réalisées pour chaque dossier.

Les immeubles apportés à l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC) sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

#### 8.1.2. Engagements donnés

Le Conseil d'administration n'a pas conféré de garanties réelles, nantissements ou hypothèques autres que ceux figurant aux points 8.1.2.2 à 8.1.2.6.

##### 8.1.2.1. Fondation Caritas France

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, a été de 5 M€. Depuis sa création, la Fondation a versé au Secours Catholique 8,7 M€ pour financer des projets en France et à l'international, dont 2,3 M€ en 2014.

##### 8.1.2.2. Association des Cités du Secours Catholique (ACSC)

Pour accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires à sa mission générale, le Secours Catholique a créé en 1990 l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC).

Le Secours Catholique s'est engagé auprès de l'ACSC, à verser une participation financière au profit des activités non couvertes par des financements publics. Au titre de 2014, elle s'élève globalement à 2,4 M€, dont 1,8 M€ pour le fonctionnement, 0,3 M€ pour le développement et 0,3 M€ pour des programmes immobiliers. La participation financière globale au titre de 2015 votée par le Conseil d'administration dans le budget initial s'élève à 2,4 M€.

Par ailleurs, le Secours Catholique s'est porté caution de l'ACSC au titre du remboursement d'un prêt de 284 K€ souscrit en 2001 et remboursable en trente ans, consenti par le Groupement national des organismes sanitaires et sociaux pour l'aide au logement (GNOSSAL), dans le cadre de la restructuration de la Cité Bethléem qui fait partie de l'ACSC. Au 31 décembre 2014, l'engagement s'élève à 164 K€.

##### 8.1.2.3. Comité d'entraide aux demandeurs réfugiés émigrés (CÈDRE)

Le Secours Catholique, dont une grande partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés constitue un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du Comité d'entraide aux demandeurs réfugiés émigrés (CÈDRE), s'est engagé à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement calculé sur la base du dernier loyer versé s'élève à 620 K€.

##### 8.1.2.4. Fonds de solidarité Initiative (FSI)

Le Secours Catholique a décidé, au cours de l'exercice 2000, l'ouverture d'un Fonds de solidarité Initiative (FSI), afin de fournir une caution financière à des organismes financiers accordant des prêts à des personnes en difficulté accompagnées par les délégations, qui souhaitent créer une entreprise et qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Le montant total des cautions accordées par l'association est plafonné à 457 K€. Au 31 décembre 2014, compte tenu des garanties déjà payées estimées à 52 K€ et d'un encours de garantie de 6 K€, le montant du FSI disponible s'élève à 399 K€.

Des prêts-relais, dans l'attente du règlement par les compagnies d'assurance, afin de permettre aux entreprises

une reprise d'activité, ont été consentis par l'intermédiaire du Crédit mutuel Midi-Atlantique (CMO), et sont couverts à 25 % ou 50 % par le FSI. L'encours de prêt garanti s'élève au 31 décembre 2014 à 1,6 K€.

#### 8.1.2.5. Fonds social de garantie (FSG)

En mars 2006 a été signée une convention portant abondement conjoint avec la Caisse des dépôts et consignations d'un fonds de garantie par le Fonds de cohésion sociale s'élevant au total à 220 K€. Ce fonds est destiné plus particulièrement à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. En 2012, une dotation complémentaire de 80 K€ au FSG a été arrêtée et versée à parité entre la Caisse des dépôts et consignations et le Secours Catholique. Ainsi, l'engagement initial et complémentaire du Secours Catholique se monte à 150 K€. Les versements initial et complémentaire de la Caisse des dépôts et consignations, 150 K€, ont été enregistrés dans le poste « Emprunts et dettes assimilées ». Compte tenu des appels de garantie, le FSG s'élève à 106 K€ à fin 2014. Au 31 décembre 2014, l'encours de prêt garanti est de 609 K€ contre 485 K€ en 2013. Le risque encouru est estimé à 43 K€, compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 7,04 %, contre 8,07 % en 2013.

#### 8.1.2.6. Nantissement de titres financiers au profit de l'Union européenne

Le Secours Catholique a procédé à une déclaration de nantissement de titres financiers pour 1,5 M€ placés auprès du Crédit coopératif afin de garantir à l'Union européenne le bon emploi d'une subvention versée à la Caritas Bangladesh.

#### 8.1.3. Engagements sur des projets internationaux pluriannuels

Les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le Conseil d'administration, dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs, sont décrits dans le tableau suivant (en milliers d'euros).

Engagements pris sur projets internationaux	31 déc. 2013	Diminutions	Tranches 2014 reportées	Tranches 2015 anticipées	Augmentations	31 déc. 2014				
						2015	2016	2017	2018	Total
Développement	8 202	5 230	700		4 368	6 195	1 447	286	81	8 009
Aides structurelles	1 920	1 707	786		433	1 232	201	30		1 463
Plaidoyer	810	654	41		366	357	144	62		563
Urgences	371	222				149				149
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 303</b>	<b>7 813</b>	<b>1 527</b>	<b>0</b>	<b>5 167</b>	<b>7 933</b>	<b>1 792</b>	<b>378</b>	<b>81</b>	<b>10 184</b>

#### 8.1.4. Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Sur la base de l'ensemble du personnel en contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2014, l'engagement est évalué à 9,6 M€ contre 7,6 M€ à fin de 2013. Cette augmentation est principalement due à une forte diminution du taux d'actualisation utilisé, 1,49 %, contre 3,17 % en 2013.

Cette évaluation est faite sur la base d'un départ volontaire du salarié à la retraite à 65 ans. L'indemnité de départ à la retraite correspond à 1/5 du salaire de référence par année d'ancienneté majoré de 2/15 par année au-delà de dix ans d'ancienneté. Cette indemnité est pondérée par la probabilité de survie par âge, la probabilité de présence par statut, la probabilité d'atteindre l'ancienneté retraite, et est actualisée au taux moyen IBOXX OAT + 10.

#### 8.1.5. Engagements au regard du droit individuel à la formation (DIF)

Les salariés en contrat à durée indéterminée avec une ancienneté d'au moins un an et les salariés en contrat à durée déterminée avec une ancienneté de quatre mois, bénéficient du droit individuel à la formation de 20 heures par an sur six ans. Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de formation cumulé, correspondant aux droits acquis pour l'ensemble des salariés concernés et non utilisé, est de 82 246. Au cours de l'exercice, 3 565 heures ont été utilisées. Les heures non utilisées sont transférées pour chaque salarié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 vers le nouveau compte personnel de formation (CPF), conformément à la loi du 1<sup>er</sup> mars 2014.

### 8.1.6. Autres engagements

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Les constructions figurent au bilan pour un montant brut de 2,2 M€ et pour un montant net de 0,5 M€. Ces biens sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux En milliers d'euros	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
Poitiers (imp. Trinité)	mars 66	99 ans	67	11
Saintes (rue G. Clémenceau)	février 68	99 ans	18	-
Épinal (rue A. Colle)	avril 77	40 ans	171	-
Épinal (rue Carnot)	décembre 96	99 ans	89	20
Paris (CÈDRE)	juillet 89	61,25 ans	915	331
Toulon (rue G. Philippe)	juillet 88	50 ans	33	-
Dijon (bd Voltaire)	avril 88	30 ans	490	12
Bordeaux (rue Quintin)	septembre 93	40 ans	286	42
Chartres (rue p. Deschanel)	février 07	50 ans	117	47
<b>TOTAL</b>			<b>2 186</b>	<b>463</b>

### 8.2. Évolution et répartition des effectifs

L'effectif mensuel moyen est passé de 984 salariés, à la fin 2013, à 971, à la fin 2014, répartis selon le tableau suivant :

Exercice	Siège	Antennes	Délégations	Total
<b>Effectif mensuel moyen</b>				
2014	277	49	645	971
2013	289	49	646	984
<b>ÉCART</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-13</b>
<b>Équivalent temps plein mensuel moyen</b>				
2014	267	49	611	927
2013	279	49	608	936
<b>ÉCART</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>-9</b>

L'effectif mensuel moyen en 2014, se répartit comme suit : 302 cadres, 588 techniciens et agents de maîtrise, et 81 employés.

De plus, le Secours Catholique employait, au 31 décembre 2014, sept personnes sous contrat d'accompagnement dans l'emploi et quatre apprentis.

Par ailleurs, l'antenne Maison d'Abraham, emploie douze personnes sous contrats locaux, non gérés par le siège.

### 8.3. Rémunérations

#### 8.3.1. Rémunérations des administrateurs du Secours Catholique, des présidents et trésoriers de délégations

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de missions remboursés en 2014 aux administrateurs dans le cadre de leur mandat ont été de 19 K€.

#### 8.3.2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés et avantages en nature

Le montant global des rémunérations (avantage en nature compris) des trois plus hauts cadres dirigeants salariés en 2014 est de 264 K€. Le seul avantage en nature est un véhicule de fonction.

## 8.4. Contributions volontaires en nature

### 8.4.1. Bénévolat

Les prestations effectuées par les bénévoles sont enregistrées dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passés, sont issus de l'application « Gestion des acteurs par activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint-Pierre et de la Maison d'Abraham pour lesquelles le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2014 est estimé à 67 400 bénévoles : 57 700 le sont de manière permanente et 9 700 l'ont été de manière ponctuelle.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de douze extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément les temps passés des bénévoles engagés pour une courte durée, le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou pour la recherche de sens à un engagement bénévole. Cette méthode plus précise s'inscrit dans le prolongement de l'année précédente qui s'appuyait sur la moyenne arithmétique de deux extractions annuelles des temps passés par les bénévoles, l'une au 1<sup>er</sup> janvier, l'autre au 31 décembre. Ces extractions annuelles avaient pour principal inconvénient de minorer les temps passés des bénévoles ponctuels.

La valorisation des temps passés ainsi estimés est effectuée sur la base du SMIC au 31 décembre de l'année en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation des temps passés est de 192,1 M€ en 2014 contre 187,4 M€ en 2013.

Dans le cadre des dispositions fiscales en faveur du bénévolat, les frais abandonnés par les bénévoles, qui n'ont pas donné lieu à un paiement et pour lesquels un reçu fiscal a été émis, figurent dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » au pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources. Le total de ces contributions pour 2014 est de 1 949 K€.

### 8.4.2. Prestations et dons en nature

Les dons en nature reçus sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables, remis principalement par des entreprises, sont intégrés au pied du compte de résultat en distinguant les « Secours en nature » et les « Biens mis à disposition ».

Les dons en nature vendus à des entreprises de réinsertion sont intégrés en comptabilité. Ils sont inscrits au poste « Produits de la vente de dons en nature » pour un montant de 21 K€.

Des chèques-vacances sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des projets de vacance. La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année a été enregistrée dans le tableau « Évaluation des contributions volontaires en nature », au pied du compte de résultat pour un montant de 1,5 M€.

## 8.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 1 M€ et correspond principalement aux opérations en capital relatives aux produits de cessions d'immobilisations.

## 8.6. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaires aux comptes pour l'exercice 2014 s'élèvent à 126 K€ TTC.

## 9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS	Emplois de 2014 = Compte de résultat (colonne 1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2014 (colonne 3)
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>103 218 916</b>	<b>79 011 324</b>
<b>1.1 RÉALISÉES EN FRANCE</b>	<b>77 314 316</b>	<b>61 029 203</b>
- Actions réalisées directement	72 442 301	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	4 872 015	
<b>1.2 RÉALISÉES À L'ÉTRANGER</b>	<b>25 904 600</b>	<b>17 982 121</b>
- Actions reversées directement	5 717 865	
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	20 186 736	
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>13 969 398</b>	<b>11 120 184</b>
<b>2.1 FRAIS D'APPEL A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>13 969 398</b>	
<b>2.2 FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		
<b>2.3 CHARGES LIÉES A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 758 639</b>	<b>14 419 450</b>
		<b>104 550 959</b>
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>135 946 953</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>394 770</b>	
<b>III - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>3 167 216</b>	
<b>IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>139 508 939</b>	
<b>V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>N/A</b>
<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>N/A</b>
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>104 550 959</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions sociales	181 271 911	
Frais de recherche de fonds	6 530 503	
Frais de fonctionnement et autres charges	8 387 323	
<b>Total</b>	<b>196 189 737</b>	

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2014 = Compte de résultat (colonne 2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2014 (colonne 4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		23 163 413
<b>1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>98 337 400</b>	<b>98 337 400</b>
<b>1.1. DONS ET LEGS COLLECTÉS</b>	<b>95 445 690</b>	<b>95 445 690</b>
- Dons manuels non affectés	58 982 139	58 982 139
- Dons manuels affectés	2 797 216	2 797 216
- Legs et autres libéralités non affectés	32 375 040	32 375 040
- Legs et autres libéralités affectés	1 291 296	1 291 296
<b>1.2. AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE</b>	<b>2 891 710</b>	<b>2 891 710</b>
<b>2. AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	<b>6 456 562</b>	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>9 634 412</b>	
<b>4. AUTRES PRODUITS</b>	<b>14 714 609</b>	
<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>129 142 982</b>	
<b>II - REPRISE DES PROVISIONS</b>	<b>255 705</b>	
<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	<b>8 792 827</b>	
<b>IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC</b>		<b>5 363 377</b>
<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 317 424</b>	
<b>VI - TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>139 508 939</b>	<b>103 700 776</b>
<b>VI - TOTAL DES EMPLOIS FINANÇÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>		<b>104 550 959</b>
<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>22 313 231</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	194 058 722	
Prestations en nature	1 467 938	
Dons en nature	663 077	
<b>Total</b>	<b>196 189 737</b>	

### 9.1. Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) est établi selon les principes de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement 2008-12 du Comité de la réglementation comptable.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation, et a chargé le Comité d'audit de veiller à la définition des missions sociales, à l'adoption des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le CER, sa méthodologie et son contenu.

### 9.2. Principes généraux

Le CER présenté intègre la totalité des ressources et des emplois de l'association. Il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

L'application de gestion est structurée autour :

- 】 Des « actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association sur lesquelles sont affectées les charges. Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs » permettant, d'une part, de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et, d'autre part, de la rattacher au regard de ces caractéristiques à un poste du compte d'emploi.
- 】 Des « codes ressources » qui recensent les produits selon des affectations correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires.

Toute charge ou tout produit est associé selon le cas à une action ou à un code ressource, permettant d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

### 9.3. Définition des missions sociales

L'association a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde. Elle s'engage aux côtés des personnes vivant des situations de pauvreté pour lutter contre les causes de pauvreté et d'exclusion et promouvoir le développement de la personne humaine dans toutes ses dimensions. L'association recherche des partenariats avec les organisations qui partagent ses objectifs de justice sociale au sein des politiques locales, nationales et internationales. Ces missions sont en conformité avec son objet statutaire.

Le poste « Missions réalisées en France » est réparti en neuf rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- 】 Accompagnement ;
- 】 Accueil et secours ;
- 】 Action institutionnelle et plaidoyer ;
- 】 Animation des missions ;
- 】 Éveil et sensibilisation à la solidarité ;
- 】 Formation ;
- 】 Hébergement ;
- 】 Renforcement des partenaires ;
- 】 Urgences.

Le poste « Missions réalisées à l'étranger » est réparti en six rubriques constituant le référentiel d'activité de l'association :

- 】 Action institutionnelle et plaidoyer ;
- 】 Animation des missions ;
- 】 Développement ;
- 】 Réhabilitation ;
- 】 Renforcement des partenaires ;
- 】 Urgences.

Ces rubriques ont été présentées au Conseil d'administration du 5 mars 2009.

Le poste « Frais de recherche de fonds » est constitué des actions de recherche de fonds et de développement du bénévolat. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « Frais de fonctionnement » est constitué des actions de support, relatives à la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gouvernance.

L'ensemble de ces postes figure dans le document « L'essentiel de l'année 2014 », élaboré selon le texte d'application du Comité de la Charte. Agrégés à la valorisation du bénévolat et aux autres contributions volontaires, ils sont évalués en M€ à :

	Flux financiers CER répartis par activités	Bénévolat et autres contributions	TOTAL
<b>Missions réalisées en france</b>	<b>77</b>	<b>181</b>	<b>258</b>
. Accompagnement	8	65	73
. Accueil et secours	26	78	104
. Action institutionnelle et plaidoyer	1	2	3
. Animation des missions	26	28	54
. Éveil et sensibilisation à la solidarité	9	4	13
. Formation	2	1	3
. Hébergement	2	2	4
. Renforcement des partenaires	3		3
. Urgence		1	1
<b>Missions réalisées à l'étranger</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>27</b>
. Action institutionnelle et plaidoyer	2		2
. Animation des missions	2		2
. Développement	11	1	12
. Réhabilitation	1		1
. Renforcement des partenaires	4		4
. Urgence	6		6
<b>Frais de recherche de fonds</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>20</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>27</b>
<b>Engagement sur ressources affectées et autres provisions</b>	<b>4</b>		<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>196</b>	<b>336</b>

## 9.4. Affectation des charges et répartition des coûts

Chaque poste du CER enregistre des charges directement engagées pour la réalisation de l'action qui lui est rattachée et des charges réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

### 9.4.1. Affectation directe et indirecte des charges

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action, et qui disparaîtraient si elle n'était pas réalisée, sont inscrites sur l'action considérée quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes du CER, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et les dépenses assimilées. La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du CER. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les délégations et au siège. La répartition est définie ainsi : 70 % au poste « Missions sociales », 20 % au poste « Frais de fonctionnement », 10 % au poste « Frais de recherche de fonds ». Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause.

La clé de répartition relative aux équipes dont l'objet est de mener au plus près des personnes des activités d'aide et d'accompagnement est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement. Le tableau ci-après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation, par équipes et la clé appliquée au siège pour l'année 2014.

En pourcentage	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50	11	39
Délégations	77	8	15
Equipes	100		

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal *Messages* dont l'objet est, d'une part, d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et, d'autre part, de collecter des ressources est réparti à 80 % dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20% dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

### 9.4.2. Affectation des dotations aux amortissements

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise ;
- Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du CER ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

### 9.4.3. Affectation des salaires

Les principes d'affectation des salaires communs au siège et aux délégations sont :

- Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action ;
- Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies basées sur l'emploi du salarié et son activité. Ces clés répartissent les salaires sur des actions dédiées aux salaires et correspondant aux rubriques des missions sociales présentées ci-dessus et sur les actions « Frais de recherche de fonds » et « Frais de fonctionnement ».

Pour tenir compte des lieux où s'exercent l'emploi, les principales spécifications apportées sont :

- Délégations : des clés de répartition préétablies sont définies en fonction des principaux emplois, délégués, cadres en délégation, animateurs, comptables, secrétaires, et une clé générale est définie pour répartir les salaires des autres emplois.

】 Siège : des clés de répartition préétablies sont définies par direction et département au regard de leurs activités exercées et sont appliquées aux salaires attachés à chaque direction ou département. Une clé est établie pour les directeurs et responsables de départements afin de tenir compte de leurs activités de gouvernance ou de gestion des ressources humaines affectées au poste « Frais de fonctionnement ».

Le tableau ci-après présente le résultat dans les postes du CER de la répartition de la masse salariale, après application des clés prédéfinies.

En pourcentage	Répartition par clé			Affectation directe	Total
	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		
Siège	50	10	35	5	100
Délégations	78	7	14	1	100

Les clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles des emplois au regard des activités menées.

## 9.5. Ressources collectées auprès du public et affectation aux emplois

### 9.5.1. Définition de la générosité publique

Les produits issus de la générosité du public comprennent principalement les dons des particuliers, les legs, les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Par ailleurs :

- 】 Les produits perçus dans le cadre d'une gestion temporaire du legs sont rattachés aux produits de la générosité du public ;
- 】 Les produits financiers sont par principe hors générosité du public à l'exception de situations exceptionnelles qui conduisent à affecter une partie des produits financiers à une ressource affectée à la suite d'un appel. Ces produits financiers, issus du placement de la générosité du public et non dépensés, sont rattachés à la générosité du public. Exemple : produits financiers liés aux dons reçus dans le cadre d'Haïti.

### 9.5.2. Ressources affectées et appels

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme appel : les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Les ressources issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ». C'est le cas de la Campagne de collecte nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

### 9.5.3. Affectation aux emplois des ressources issues de la générosité du public

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est déterminée à partir des informations figurant dans l'outil de gestion et à partir de traitements complémentaires.

L'outil de gestion permet d'identifier le montant de la générosité publique employé au financement des actions par poste du CER. Cependant le code ressource nommé « Non affecté » regroupe des natures de produits issus ou non de la générosité du public. L'outil de gestion ne permet pas de mesurer la part employée sur ce code relatif aux produits de la générosité du public. Un rapport « Générosité du public » est établi afin de déterminer cette part, sur la base des ressources de l'exercice inscrites à ce code ressource « Non affecté ».

Les biens immobilisés sont financés par des subventions d'investissement, des produits de la générosité du public et des produits hors générosité publique. L'activité principale de l'association ne portant pas sur l'investissement, il est décidé de déterminer la part de la dotation aux amortissements correspondant aux acquisitions à compter de 2009, diminuée des investissements financés par subventions d'investissement et cessions, à laquelle est appliqué le rapport « Générosité du public » décrit ci-dessus. Cette part est inscrite dans la colonne 3 du CER, « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2014 », selon les postes définis. Il s'agit d'une évolution de la règle d'affectation qui est décrite au point 9.5.4.2.

Les autres postes du CER prévus pour suivre les investissements, en raison de l'importance relative au regard de l'activité générale de l'association, ne sont pas renseignés.

## 9.5.4. Changement des règles d'évaluation et des règles de gestion portant sur l'élaboration du Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

### 9.5.4.1. Mise à jour et évolution des règles d'évaluation et de gestion

Le Comité d'audit, dans le cadre de sa mission de veille sur les définitions des missions sociales et des règles de gestion portant sur le compte d'emploi des ressources, sa méthodologie et son contenu, a été saisi en janvier 2014 sur des propositions d'évolutions relatives aux règles de gestion et de suivi des ressources affectées. Il s'agit pour partie de précisions opérationnelles qui ne remettent pas en cause les principes déjà présentés.

Plus particulièrement, deux règles de gestions ont été précisées :

► **Réaffectation des dons** : afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et afin de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été proposé qu'après un délai raisonnable, apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employable soit décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié en fonction de chaque situation.

► **Coûts d'appels et frais de traitement des dons** : le principe retenu par l'association est de ne pas imputer de coûts d'appel et de frais de traitement des dons sur les sommes collectées dans le cadre d'un appel à ressources affectées.

Lors de catastrophes donnant lieu à une collecte d'ampleur exceptionnelle, des règles de gestion spécifiques ont été définies par le Conseil d'administration du 7 décembre 2005. Certaines règles sont précisées pour l'avenir de la manière suivante :

- Frais d'appels et coûts de traitement des dons liés à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées ;
- Les dépenses directes de communication dont l'objet est d'informer de la réalisation des projets, de l'emploi des fonds ou toute autre information liée à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées ;
- Cette information figurera dans les supports d'appels émis à l'initiative de l'association.

Le Comité avait formulé un avis favorable et une information au Conseil d'administration a été faite.

### 9.5.4.2. Changement d'évaluation du poste « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice »

Le règlement comptable n° 99-01 décrit la méthode d'évaluation du poste « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice », correspondant au solde de la générosité du public non affectée et non utilisée de l'année précédente. Il est proposé, si cela est significatif, de retenir les acquisitions financées par la générosité du public.

Lors de la mise en œuvre du nouveau règlement, il avait été décidé de prendre en compte le montant des investissements de l'année.

Les travaux de réflexion pour la mise à jour du fonds associatif, conduisant à préciser les rapports existants entre les grands postes du fonds associatif et l'actif immobilisé, ont conduit à fixer une règle de gestion d'équilibre entre les fonds propres et l'actif net immobilisé, et à reconsidérer la déduction des investissements financés par la générosité du public dans le CER.

L'objet de l'association est principalement de réaliser des opérations d'exploitation. Les investissements sont limités aux besoins d'infrastructure permettant de réaliser l'activité principale. C'est pourquoi les investissements ne présentent pas véritablement un caractère significatif du modèle économique et un enjeu au regard de la mission sociale de l'association. C'est pourquoi, la consommation du solde des ressources de la générosité du public par les investissements bruts de l'année impacte de manière exagérée ce solde, et rend trop imparfaitement compte de la réalité financière du poste « Solde des ressources collectées auprès du public ».

Dans ce contexte, il est décidé de ne retenir que les seules dotations aux amortissements des biens d'investissements, acquis depuis l'année 2009 et financés par la générosité du public. Ce changement d'évaluation à compter de l'année 2009 conduit à réévaluer le poste « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice ». Le solde réévalué au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de 23,2 M€ contre 8,3 M€.

Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (en M€) au 31 déc. 2013 avant retraitement (1)	Retraitements de 2009 à 2013		Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (en M€) au 1 <sup>er</sup> jan. 2014 après retraitement (4)=(1)+(2)-(3)
	Investissements financés par la générosité publique (2)	Dotations aux amortissements des investissements financés par la générosité publique (3)	
8,3	21,6	6,7	23,2

## 9.6. Modalités de gestion spécifiques des catastrophes exceptionnelles

### 9.6.1. Tremblement de terre en Haïti

Conformément aux règles de gestion arrêtées par le Conseil d'administration du 7 décembre 2005 concernant la gestion des catastrophes exceptionnelles, le compte d'emploi Haïti a été établi suivant les règles de gestion suivantes :

- ▶ Les revenus financiers se rapportant aux montants placés ont été assimilés aux produits de la générosité du public et affectés à cette catastrophe ;
- ▶ Les coûts des personnels affectés à cette urgence, au prorata du temps passé, ont été affectés sur les ressources collectées ;
- ▶ Il n'y a pas eu de frais de fonctionnement imputés à cette opération ;
- ▶ Les frais d'appel aux dons liés à la catastrophe sont venus en déduction des ressources collectées, exclusivement la première année. Les frais de traitement des dons n'ont pas été imputés ;
- ▶ Les dépenses directes d'éveil et de sensibilisation à la solidarité pour informer les donateurs de l'avancement des projets, de l'emploi des fonds ou de toutes autres informations liées à la catastrophe ont été affectées à cette urgence, exclusivement la première année.

En milliers d'euros	Total 31 déc. 2013	Mouvements 2014	Total 31 déc. 2014
<b>Emplois</b>			
Missions réalisées en France			
. Éveil et sensibilisation à la solidarité	6		6
Missions réalisées à l'étranger	14 769	764	15 533
Frais de recherche de fonds	45		45
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>14 820</b>	<b>764</b>	<b>15 584</b>
<b>Ressources</b>			
Produits de la générosité du public	15 042	18	15 060
. Dons et autres ressources	14 507		14 507
. Produits financiers	535	18	553
Autres fonds privés	175		175
Subventions	159		159
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>15 376</b>	<b>18</b>	<b>15 394</b>
<b>Engagements réalisés et restant à réaliser</b>			
Ressources affectées aux missions sociales et restant à utiliser	11 744		11 744
Report des ressources antérieures et restant à utiliser	11 188	746	11 934
<b>Soldes des engagements</b>	<b>556</b>	<b>-746</b>	<b>-190</b>
Regroupement urgences Haïti	193		193
<b>Fonds dédiés : ressources non utilisées</b>	<b>749</b>	<b>-746</b>	<b>3</b>

La ligne « Regroupement urgences Haïti » correspond à des ressources affectées à Haïti et collectées antérieurement au tremblement de terre. Elles ont été regroupées en raison de la similitude des populations touchées et des projets qui seront à développer, facilitant ainsi leur emploi.

Les programmes d'action se sont achevés et le bureau qui avait été ouvert en Haïti a été fermé en décembre 2014. Les dossiers seront clos à la fin mars 2015 ainsi que les derniers contrats salariés des personnes en responsabilité des programmes. L'ensemble des fonds reçus auront alors été employés.

# Tableau de financement 2014

	2014		2013	
	Trésorerie		Trésorerie	
	Employée	Dégagée	Employée	Dégagée
<b>1. TRÉSORERIE NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>		<b>116 661 261</b>		<b>115 384 919</b>
<b>DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>				
. Résultat net	1 317 424			3 667 803
. Dotations aux amortissements		5 057 145		4 592 696
. Dotations aux provisions		3 561 986		7 313 566
. Reprises de provisions	9 048 532		9 295 364	
. Plus-values nettes de cession d'immobilisation	1 062 798		2 968 313	
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (A)</b>	<b>2 809 623</b>			<b>3 310 388</b>
<b>ACQUISITIONS</b>				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	8 987 147		11 180 378	
. Dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles				
. Immobilisations financières	254 666		165 603	
<b>CESSIONS</b>				
. Immobilisations corporelles		1 182 593		3 041 925
. Immobilisations financières				
<b>AUGMENTATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>1 752</b>		<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS (B)</b>	<b>8 057 468</b>		<b>8 304 056</b>	
<b>2. FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL DE L'EXERCICE (A) - (B)</b>	<b>10 867 091</b>		<b>4 993 668</b>	
Variation des actifs d'exploitation		1 384 056		2 278 475
Variation des dettes d'exploitation	1 765 001			3 991 535
<b>3. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>380 945</b>			<b>6 270 010</b>
<b>4. TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE ( 1 + 2 - 3 )</b>		<b>105 413 225</b>		<b>116 661 261</b>

# Rapport de gestion 2014

La réalisation des orientations budgétaires s'est poursuivie au cours de l'année 2014, et ce malgré un contexte économique toujours morose, notamment grâce au maintien des ressources courantes et à la collecte de ressources exceptionnelles.

Le résultat de l'exercice est de - 1,3 M€. L'association a bénéficié en 2014 d'un don exceptionnel de 2 M€ d'une fondation et de cessions de locaux pour 1 M€. Compte tenu des charges exceptionnelles financées par ces ressources, le résultat « exceptionnel » tel que défini par le Conseil d'administration dans sa séance du 5 avril 2012, s'élève à 0,3 M€. Retraité de ces mouvements exceptionnels, le résultat de « gestion courante » est de - 1,6 M€.

L'association poursuit son plan d'évolution de l'organisation approuvé par l'Assemblée générale de juin 2007, et ce dans le but d'optimiser sa présence territoriale, de redéployer les forces d'animation et d'assurer ainsi une meilleure présence en faveur des territoires les plus touchés. Ainsi, deux nouvelles délégations ont été créées au 1<sup>er</sup> janvier 2014, en remplacement de cinq. Dans le courant de l'année 2014, le processus s'est prolongé avec la création de deux nouvelles délégations (Auvergne – Cantal – Puy-de-Dôme et Meuse – Moselle) en remplacement de quatre, amenant le nombre de délégation à 76 au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Secours Catholique entretient un partenariat de proximité avec l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC) dont l'objet est l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement à l'insertion de publics fragilisés au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux. Les difficultés économiques qui fragilisent les financements publics, et le nombre croissant de demandes de logements d'urgence qui nécessite un développement de l'activité ont conduit les deux associations à étudier avec la Fondation Caritas France et la société civile immobilière « Épargne solidaire pour l'immobilier social » (ESIS), la création d'une société foncière dans le domaine social faisant appel à l'épargne solidaire. Les Conseils d'administration de l'ACSC et du Secours Catholique ont pris une décision de principe validant le projet, l'Assemblée générale du 5 juin 2015 devant approuver définitivement la création de cette société foncière. La participation au capital sera de 5 M€.

Le programme d'investissement mis en œuvre afin de moderniser la Cité Saint-Pierre et lui permettre de mieux répondre à sa vocation d'accueil de pèlerins s'est poursuivi dans le courant de 2014. Cette programmation prévue sur cinq ou six ans a commencée par la restructuration de la cuisine centrale, des espaces attenants et des réseaux extérieurs. La deuxième phase, débutée fin 2013, a concerné un bâtiment d'hébergement des pèlerins et s'est achevée courant 2014. L'aménagement de deux autres bâtiments a été engagé en 2014.

Ce rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats 2014 au regard du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources ; et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

## 1. ANALYSE DES RESULTATS

- 1.1. Compte de résultat
- 1.2. Résultat de gestion courante et résultat exceptionnel
- 1.3. Compte d'emploi annuel des ressources

## 2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

- 2.1. Fonds propres et réserves
- 2.2. Actif immobilisé net
- 2.3. Provisions et fonds dédiés
- 2.4. Analyse du besoin en fonds de roulement
- 2.5. Analyse de la trésorerie

## 3. PERSPECTIVES 2015

## 1. ANALYSE DES RÉSULTATS

### 1.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits et des charges de l'exercice. Les produits, 138,2 M€ sont composés, au compte de résultat, du poste « Total des produits » pour 129,4 M€ auquel s'ajoute le report des ressources non utilisées, 8,8 M€. Les charges, 139,5 M€ sont composées, au compte du résultat, du poste « Total des charges », 136,3 M€, auquel s'ajoutent les engagements à réaliser sur ressources affectées, 3,2 M€. Le résultat est un déficit de 1,3 M€ contre un excédent de 3,7 M€ en 2013. Cette baisse de 5 M€ s'explique par :

- 】 Une augmentation du déficit du résultat non financier de 6,9 M€ ;
- 】 Une augmentation de 0,4 M€ du résultat financier ;
- 】 Une augmentation de 1,5 M€ des résultats exceptionnels, et principalement à la variation des engagements sur les ressources affectées.

#### 1.1.1. Résultat courant non financier

Le déficit du **résultat courant non financier**, - 10,6 M€, est en augmentation de 6,9 M€ par rapport à 2013. Cette variation s'explique par une baisse des produits d'exploitation de 6,2 M€ et par une augmentation de 0,7 M€ des charges d'exploitation.

##### 1.1.1.1. Analyse des produits d'exploitation

- 】 Le poste « **Subventions** », à 9,6 M€, baisse de 1,1 M€.
  - Les **subventions France** à hauteur de 6,8 M€ sont en légère diminution de 0,2 M€, certainement en raison du contexte économique défavorable à l'octroi de subventions publiques par les collectivités territoriales, et ce malgré les actions menées par les délégations pour développer les financements publics.
  - Les **subventions affectées à l'action internationale**, 2,8 M€, en diminution de 0,9 M€ subissent également un environnement économique défavorable. Ces financements proviennent principalement de l'Union européenne (Europaid et FED) et, au niveau national, du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française du développement. Ils sont destinés principalement à la réalisation de projets sur le continent africain (Côte-d'Ivoire, Soudan, Mauritanie...), pour 1,6 M€, aux droits des migrants au Maroc, pour 0,5 M€, et à l'assistance humanitaire en Irak, pour 0,4 M€.
- 】 Le poste « **Collecte – dons** », constitué des dons de particuliers, de fondations et d'entreprises dans le cadre du mécénat, 68,2 M€ contre 70 M€ en 2013, est en diminution de 1,8 M€.
  - Les **dons affectés** sont de 8 M€ en 2014, en diminution de 2 M€ qui s'explique principalement par l'absence de catastrophe importante cette année alors que l'année dernière le typhon aux Philippines avait permis de collecter 1,8 M€ au bénéfice des sinistrés. Une convention de mécénat a été conclue avec la Fondation philanthropique suisse, portant sur un montant total de 8,1 millions de dollars, soit environ 6,2 M€, versés à parts égales sur trois ans. En 2014, 4,1 M€ ont déjà été versés. Par ailleurs, le financement des activités par la Fondation Caritas France en 2014 a été de 2,3 M€, dont 0,2 K€ venant de fondations abritées.
  - Les **dons non affectés** se maintiennent à hauteur de 60,2 M€, malgré un contexte économique et social difficile.
- 】 Les « **Legs et donations** » sont de 33,7 M€, en baisse de 3 M€. Cette baisse concerne pour 4,3 M€ les legs et donations et s'explique essentiellement par un ralentissement du marché immobilier avec des transactions qui prennent plus de temps pour se réaliser et des prix qui sont plutôt à la baisse, particulièrement en province. Elle est compensée par une hausse des assurances vies de 1,3 M€, grâce notamment à un contrat d'un montant exceptionnel de 1 M€. Par ailleurs, environ 1 100 dossiers de legs et donations acceptés par le Conseil d'administration et ayant reçu l'autorisation préfectorale sont en cours d'instruction auprès des notaires pour un montant total estimé à 46 M€, auxquels il faut rajouter 160 contrats d'assurance vie estimés à 3 M€.
- 】 Les « **Autres produits** », constitués principalement des participations de soutien reçues dans le cadre d'appels de fonds, des participations d'activité reçues dans le cadre des missions sociales du Secours Catholique et de produits divers à hauteur de 13,5 M€, baissent légèrement de 0,3 M€.

#### 1.1.1.2. Analyse des charges d'exploitation :

Le poste « **Autres achats et charges externes** », 43,4 M€ contre 43,1 M€ en 2013, dégage une légère augmentation de 0,3 M€, manifestant le souci de maîtrise budgétaire.

Les « **Salaires et charges sociales** » passent de 43,4 M€ à 44,3 M€ en 2014, soit une hausse de 0,9 M€. Elle est liée essentiellement aux augmentations annuelles, pour 0,7 M€, et à la mise en place de la mutuelle au profit des salariés dont une partie du coût est prise en charge par le Secours Catholique pour 0,4 M€. Ces augmentations sont pour partie compensées par la baisse de l'effectif. En effet, l'effectif mensuel moyen en équivalent temps plein (ETP), est de 927 en 2014, contre 936 en 2013. Cette baisse se répartit en moins 12 ETP au siège et plus 3 ETP en délégations.

Le poste « **Impôts et taxes et versements assimilés** », s'élevant à 4,3 M€, augmente de 0,2 M€. Constitué essentiellement de taxes assises sur les salaires, cette variation est en rapport avec la hausse de la masse salariale. À noter la décision en 2011 de l'association de se libérer de la participation à l'effort de construction, sous forme de prêt et non de subvention. Les prêts sans intérêt sont consentis à des organismes collecteurs et sont remboursables au terme d'une durée de vingt ans. Cette participation est inscrite désormais au bilan dans le poste « Immobilisations financières ». Le prêt total s'élève à fin 2014 à 501 K€.

Les « **Dotations aux amortissements** », 5 M€ contre 4,6 M€ en 2013, soit une augmentation de 0,4 M€, dont 0,3 M€ en délégation et 0,1 M€ dans les antennes.

Les « **Dotations aux provisions** » sont stables à 0,4 M€ et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les « **Distributions de secours** », constituées des « **Aides accordées** » à des organismes et des « **Distributions directes de secours** », évaluées à 37,9 M€, sont en diminution de 1,1 M€

- Les **aides financières aux personnes individuelles** en France baissent de 0,5 M€, passant de 13,7 M€ à 13,2 M€. Cette baisse se ressent essentiellement dans le cadre des commissions des aides, dont le niveau des secours est revenu identique à celui de 2012, soit 5,7 M€ contre 6,2 M€ en 2013.
- Les **aides financières internationales** diminuent de 1 M€ pour atteindre 20,3 M€ en 2014, contre 21,3 M€ en 2013. Cette baisse s'explique principalement par les programmes en Haïti qui arrivent à leur terme et ne représentent plus que 0,8 M€ en 2014, contre 2,4 M€ en 2013.
- Enfin, les **aides financières aux partenaires**, 4,8 M€, augmentent de 0,4 M€. Cette augmentation s'explique principalement par le soutien croissant de l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC), + 0,3 M€, dont l'aide financière s'élève pour l'année 2014 à 2,4 M€.

#### 1.1.2. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 2,9 M€ contre 2,5 M€ en 2013. Il est constitué principalement des produits de placement financiers. L'augmentation de 0,4 M€ s'explique principalement par une plus-value dégagée en fin d'année sur la totalité d'un Fonds commun de placement, + 0,25 K€, et par des gains de change sur des disponibilités et créances libellées en dollar compte tenu de la dépréciation de l'euro, 0,1 M€.

La règle de gestion spécifique, portant sur l'affectation de produits financiers sur les sommes collectées non dépensées, a été appliquée pour le séisme en Haïti. Le produit des placements des dons reçus et non encore utilisés est estimé en 2014 à 18 K€, et est affecté aux victimes de ces catastrophes, en complément des dons reçus.

#### 1.1.3. Autres résultats

Les autres résultats, constitués du résultat exceptionnel, + 1 M€, de l'impôt sur les sociétés, - 0,3 M€, et de la variation des engagements sur les ressources affectées, + 5,6 M€, sont en cumulé de 6,3 M€ en 2014, en augmentation de 1,5 M€ par rapport à l'année précédente.

Le **résultat exceptionnel**, 1 M€, qui est constitué essentiellement de la différence entre les produits de cessions d'immobilisations et les charges exceptionnelles, est en baisse de 2 M€. Cette diminution s'explique essentiellement par des cessions plus importantes en 2013 de locaux en délégation, 2,9 M€ (Rhône pour 2 M€, Loire-Atlantique pour 0,6 M€, Pyrénées Gascogne pour 0,3 M€).

Enfin, le **résultat net des fonds dédiés** est positif de 5,6 M€ en 2014 alors qu'il était positif de 2,1 M€ en 2013, soit une augmentation de 3,5 M€. Cette variation concerne principalement l'action internationale. L'année der-

nière, le niveau des engagements sur ressources affectées au profit des sinistrés était très élevé, en raison principalement d'une collecte importante à la suite de la catastrophe aux Philippines, 1,8 M€, et à l'encaissement d'un legs exceptionnel de 0,7 M€ pour lutter contre la faim dans le monde, le reste de la variation se répartissant sur les nombreuses autres ressources affectées.

## 1.2. RÉSULTAT DE GESTION COURANTE ET RÉSULTAT « EXCEPTIONNEL<sup>1</sup> »

La décomposition du résultat comptable, en résultat courant non financier, résultat financier, résultat exceptionnel, variation des engagements sur fonds dédiés telle qu'inscrite dans le compte de résultat, ne permet pas de distinguer les activités de gestion courante des activités exceptionnelles.

C'est pourquoi le Conseil d'administration du 5 avril 2012 avait décidé de répartir le résultat comptable en distinguant ce qui relève de la gestion de l'activité courante de ce qui relève d'opérations exceptionnelles. Cette présentation permet de suivre l'orientation budgétaire prioritaire portant sur l'équilibre du résultat de gestion courante et de gérer stratégiquement le résultat exceptionnel.

Le résultat sur opérations exceptionnelles, au regard de la décision ci-dessus, est composé de ressources provenant de legs supérieures à 3 M€, de ressources issues de dons et mécénat supérieures à 1 M€, des cessions d'immobilisations et des financements affectés à des immobilisations, quel que soit leur montant. Sont déduites des charges qui ont été décidées comme devant être financées par des réserves et des charges qui n'auraient pas été financées sans ces ressources exceptionnelles.

Le résultat de fonctionnement courant est la différence entre le résultat comptable et le résultat exceptionnel. Selon cette définition, voici l'analyse du résultat comptable 2014.

### 1.2.1. Résultat « exceptionnel »

Les ressources dont la gestion est considérée comme exceptionnelle, 3,4 M€, sont principalement constituées du don de la Fondation suisse de la philanthropie de 2 M€, des produits des cessions d'immobilisations pour un total de 1 M€, de dons affectés au financement d'immobilisations, 0,4 M€.

Les charges dont la gestion est considérée comme exceptionnelle, 3,1 M€, sont constituées de projets exceptionnels, 1,5 M€, d'une aide supplémentaire octroyée à l'ACSC en faveur de son développement et de ses investissements, 1,1 M€, du solde de l'engagement au financement de projets internationaux en faveur de la sécurité alimentaire dans le monde pour 0,04 M€. Sont aussi à prendre en compte, en 2014, les dépenses liées à l'éveil et à la sensibilisation lors des élections municipales, 0,3 M€, et aux diagnostics immobiliers, 0,2 M€.

Le résultat exceptionnel est donc de + 0,3 M€.

### 1.2.2. Résultat de gestion courante

Le résultat comptable étant de - 1,3 M€, en tenant compte de ces opérations considérées comme exceptionnelles, le résultat de gestion courante est évalué à - 1,6 M€.

<sup>1</sup> Selon la définition donnée par le Conseil d'administration du 5 avril 2012.

### 1.3. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) reprend l'intégralité des produits et des charges du compte de résultat mais les classe différemment. Conforme au modèle réglementaire applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, il permet de faire ressortir l'origine et l'emploi des ressources. Sa méthodologie d'élaboration est présentée de manière détaillée dans l'annexe aux comptes, au point 9.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation et a chargé le Comité d'audit de veiller à la définition dans le compte d'emploi des ressources des missions sociales, à l'adoption des règles invariables d'affectation des charges et produits, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le compte d'emploi des ressources, sa méthodologie et son contenu.

Dans le cadre de cette mission, le Comité d'audit a été saisi pour faire évoluer les règles de gestion et de suivi des ressources affectées. Il s'agit, d'une part, de précisions opérationnelles qui ne remettent pas en cause les principes adoptés et, d'autre part, de préciser des règles portant sur la réaffectation de dons et le traitement des coûts d'appel et des frais de traitement des dons dans le cadre de catastrophes exceptionnelles. Ces propositions qui ont reçu un avis favorable sont décrites dans l'annexe aux comptes.

Les règles d'affectation des charges et produits définies en 2009 ont été maintenues en 2014. Avec la structure de gestion mise en place dans le nouveau Système d'information, de pilotage et de gestion, nous pouvons ainsi :

- Identifier les ressources issues de la générosité publique et suivre le solde dans le temps ;
- Affecter directement les charges aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement, ou indirectement selon des clés préétablies.

#### 1.3.1. Analyse de l'origine des ressources

Les **ressources collectées auprès du public** – dons (hors dons des fondations et des entreprises), legs et participations de soutien – représentent 98 M€, soit 70 % du total des ressources. La générosité du public reste la ressource principale qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des postes dons, legs et participations a été présentée au point 1.1.

Les **ressources non collectées auprès du public** sont constituées principalement des postes suivants :

- Le poste des « Autres fonds privés » enregistre les dons reçus des entreprises y compris dans le cadre du mécénat. Sont inscrits dans ce poste, le don de 2,1 M€ de la Fondation philanthropique suisse et celui de la Fondation Caritas France de 2,3 M€.
- Les autres postes, « Subventions et autres concours publics », « Autres produits », « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs », ont leur analyse présentée au point 1.1.

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature ».

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passé, sont issues de l'application « Gestion des acteurs par activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint-Pierre et de la Maison d'Abraham, pour lesquelles le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2014 est estimé à 67 400 bénévoles : 57 700 le sont de manière permanente et 9 700 l'ont été de manière ponctuelle.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de douze extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément les temps passés par les bénévoles engagés pour une courte

durée, le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou pour la recherche de sens à un engagement bénévole. Cette méthode plus précise s'inscrit dans le prolongement de l'année précédente qui s'appuyait sur la moyenne arithmétique de deux extractions annuelles des temps passés par les bénévoles, l'une au 1<sup>er</sup> janvier, l'autre au 31 décembre. Ces extractions annuelles avaient pour principal inconvénient de minorer les temps passés par les bénévoles ponctuels.

La valorisation des temps passés ainsi estimés est effectuée sur la base du SMIC chargé au 31 décembre de l'année, en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation des temps passés est de 192,1 M€ en 2014 contre 187,4 M€ en 2013.

Ces contributions bénévoles, qui représentent des ressources non financières de 192,1 M€, sont largement supérieures aux flux financiers comptabilisés, 140 M€, et montrent tout l'apport du bénévolat à l'action du Secours Catholique.

Par ailleurs, les frais engagés par les bénévoles pour remplir leur mission au Secours Catholique et non remboursés s'élèvent à 1,9 M€.

### 1.3.2. Analyse de l'emploi des ressources

L'association a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde. Les emplois des ressources sont regroupés principalement selon les postes suivants : « Missions sociales », 103,2 M€, « Frais de recherche de fonds », 14 M€, « Frais de fonctionnement », 18,8 M€.

Le poste « Missions sociales » est réparti en deux postes, les missions réalisées en France et celles réalisées à l'étranger.

► Les **missions réalisées en France**, 77,3 M€, soit 75 % des missions sociales, comprennent les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes qui prolongent l'action de l'association. Ces actions portent principalement sur :

- Les aides versées aux personnes (accueil et secours, hébergement, urgence) pour répondre à une difficulté immédiate, 28 M€ ;
- Les actions d'accompagnement et de développement permettant de renouer le lien social dans le temps, 8 M€ ;
- L'éveil et la sensibilisation à la solidarité dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de dénoncer les situations de pauvreté et de diffuser une « pédagogie de la charité », 9 M€. Cette action d'éveil est pour partie réalisée par le journal *Messages* dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces actions, notamment par l'animation des équipes de bénévoles ou par la mise à disposition de locaux, sont évalués à 26 M€. Ils constituent des dépenses sans lesquelles les actions ne pourraient être réalisées ;
- D'autres actions pour un montant de 6,3 M€, renforcement des partenaires, formation, plaidoyer...

► Les **missions réalisées à l'étranger**, 26 M€, soit 25 % des missions sociales, représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger, sur les différents continents, permettant notamment de réaliser les projets de réhabilitation et de développement, 12 M€, de répondre aux situations d'urgences, 6 M€, et de renforcer les partenaires locaux, 4 M€, et diverses autres actions pour 4 M€. Ce poste tient compte des coûts d'animation et de structure permettant la mise en œuvre de ces actions.

Les programmes importants lancés en 2010 pour Haïti arrivent à leur terme, avec 0,8 M€ de projets réalisés en 2014, sur un total de 15,5 M€.

Le détail des missions sociales, regroupées par famille d'activité, est présenté dans le document « L'essentiel de 2014 ».

)] Les **frais de recherche de fonds**, 14 M€, comprennent les coûts de communication destinés à la recherche ou à la collecte des fonds, et au traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une partie du coût du journal *Messages*, 20 %, dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrit à ce poste. Il contient également les efforts entrepris pour développer les ressources concernant notamment la collecte nationale, la campagne de l'action internationale, les campagnes de Noël et de « Dix millions d'étoiles », la prospection de nouveaux donateurs...

)] Les **frais de fonctionnement**, 18,8 M€, sont stables. Ils sont constitués principalement des actions de support, relatives à la gestion financière, à la gestion des ressources humaines et à la gouvernance. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

)] Deux autres postes complètent les emplois, les **dotations aux provisions**, 0,4 M€, et les **engagements à réaliser sur ressources affectées**, 3,2 M€. Ce dernier poste concerne les fonds reçus lors d'un appel portant sur une situation de pauvreté particulière, non encore employés à la fin de l'exercice, mais dont l'association s'engage à les utiliser conformément à la volonté du donateur ou du financeur.

### 1.3.3. Analyse de l'emploi des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées et affectées font l'objet d'un suivi d'utilisation au travers des postes « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et « Report des ressources affectées ». Le résultat net de ces ressources affectées est de 5,6 M€ en 2014 (cf. § 1.1.3).

Un des objectifs de la présentation du compte d'emploi est de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore affectées.

La règle d'emploi des ressources provenant de la générosité du public, concernant les investissements, a été revue à la suite des analyses portant sur la mise à jour du fonds associatif. Le solde des ressources de la générosité du public non affectées n'apportait plus une information financière suffisamment en rapport avec la réalité financière de l'association. En effet, l'activité de l'association est principalement tournée vers le financement de projets d'exploitation et non de projets d'investissement. C'est pourquoi, il a été décidé de ne plus retenir l'investissement brut effectivement réalisé, mais de prendre uniquement en compte la dotation aux amortissements, correspondant aux investissements financés par la générosité du public. Ces changements sont décrits dans l'annexe comptable au point 9.5.4.2. Ils conduisent à réévaluer le solde initial (au 1<sup>er</sup> janvier 2014) des ressources à 23,2 M€ alors qu'il était à 8,2 M€.

Le total des ressources collectées auprès du public et employées en 2014, soit 104,6 M€, a permis de financer les missions sociales à hauteur de 79 M€, les frais de recherche de fonds pour 11,1 M€ et les frais de fonctionnement pour 14,4 M€. Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 31 décembre 2014 est de 22,3 M€.

## 2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre. Le total net du bilan est de 173,8 M€ en 2014, en diminution de 13,9 M€ par rapport à 2013.

### 2.1. Fonds propres et réserves

)] Le « **Fonds associatif** », constitué des fonds propres, des réserves et du résultat de l'exercice, soit 127,6 M€ contre 128,8 M€ en 2013, représente les fonds durables permettant d'assurer la continuité de l'exploitation.

► Les « **Fonds propres** », s'élevant à 63,2 M€ à la fin 2014, sont constitués pour l'essentiel de la contrepartie comptable des immeubles acquis, « **Valeur du patrimoine intégré** », 54,3 M€, et des immeubles donnés par legs figurant au poste « **Libéralités à caractère d'apport** », 1,9 M€.

Les réserves du Secours Catholique, 65,7 M€ à la fin 2014, comprennent :

- La « **Réserve de fonds de roulement** », 49,7 M€, qui correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- Le « **Fonds de réserve** », 16 M€, qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale. Ainsi, à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice 2011, il avait été constitué deux fonds de 1,5 M€ chacun, soit un total de 3 M€, l'un destiné à financer l'hébergement et le logement social en France, l'autre destiné à la sécurité alimentaire dans le monde. À la fin 2014, les deux enveloppes ont été complètement employées.

Afin de favoriser le développement de l'association, le Conseil d'administration du 5 mars 2015, après l'avis favorable du Comité d'audit, a décidé de modifier les modalités de mise à jour du Fonds associatif en fixant définitivement la valeur du poste « Valeur du patrimoine intégré » pour lui conférer une définition en conformité avec le Plan comptable et en adoptant des règles d'affectation du résultat permettant de répondre aux dispositions statutaires, aux objectifs de bonne gestion et de sécurité de l'association.

L'incidence de ces décisions et nouvelles modalités d'affectation du résultat de l'exercice 2014 sont décrites au chapitre 3 de l'annexe aux comptes annuels, et sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Compte tenu de cette nouvelle définition, après approbation des décisions de mise à jour du Fonds associatif et de l'affectation du résultat par l'Assemblée générale, le poste « fonds propres » sera de 57,9 M€ et les réserves seront de 69,6 M€.

## 2.2. Actif immobilisé net

**L'actif immobilisé net d'amortissement**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 57,9 M€ contre 53,8 M€ en 2013, soit une augmentation de 4,1 M€. Cette variation se compose des acquisitions nettes des cessions 2014, 9,1 M€, et de la dotation aux amortissements de l'année, compte tenu des amortissements des immobilisations sorties, - 5 M€.

Les acquisitions brutes des biens corporels et incorporels, 9,1 M€, se répartissent de la manière suivante :

- Immeubles et agencements, 7 M€, portant principalement sur la rénovation de la Cité Saint-Pierre à Lourdes, 2 M€ (en particulier le bâtiment Saint-Jacques), 0,4 M€, pour la rénovation de la Maison d'Abraham, 0,3 M€, au siège pour l'acquisition d'un parking et la rénovation du bâtiment au 106 rue du Bac. Le solde se répartit en acquisitions de biens immobiliers en délégations, 1,4 M€ (0,9 M€ pour la délégation de l'Hérault, 0,5 M€ pour la délégation du Pas-de-Calais,...) et en travaux de rénovations et de mise en conformité de biens existants, soit 2,9 M€ sur l'ensemble du réseau ;
- Matériel et mobilier, 1,2 M€, dont 0,8 M€ pour le matériel roulant, essentiellement en délégations ;
- Matériel informatique, 0,6 M€, pour la gestion du parc informatique au niveau national ;
- Logiciels, 0,3 M€, principalement le développement d'un système d'information de gestion de la relation des donateurs stratégiques.

## 2.3. Provisions et fonds dédiés

Les provisions et les fonds dédiés, 14 M€, contre 19,5 M€ en 2013, diminuent essentiellement en raison de l'emploi des fonds dédiés internationaux.

Les postes de provisions, 1,8 M€, prennent essentiellement en compte les risques en cours et non encore réalisés : ils portent principalement sur une taxe d'habitation de la Maison d'Abraham, 0,8 M€, relative à la situation géopolitique de la maison, sur des assurances vies, 0,2 M€, et sur

l'obligation légale de provisionner certains engagements salariaux, 0,8 M€.

Le poste des fonds dédiés, 12,2 M€, correspond aux ressources affectées à une cause et restant à employer, 4,2 M€ pour la France, 8 M€ pour l'international.

## 2.4. Analyse du besoin en fonds de roulement

Le **besoin en fonds de roulement** s'évalue à partir des postes de l'actif circulant, « Autres créances », « Charges constatés d'avance », « Stocks », diminués des postes « Dettes fournisseurs », « Dettes fiscales et sociales », « Autres dettes », « Produits constatés d'avance ».

Les postes du passif étant supérieurs aux postes de l'actif, le solde correspond donc à une économie de trésorerie permettant à l'association de placer la trésorerie correspondante.

À la fin 2014, l'économie de trésorerie est de 21,7 M€, contre 22,1 M€ en 2013, soit une variation de -0,4 M€ correspondant à une diminution de l'économie de trésorerie portant sur les postes :

- **Fournisseurs**, + 0,5 M€ ;
- **Dettes fiscales et sociales**, + 0,3 M€, augmentation proportionnelle aux charges de personnel, charges patronales et taxes assises sur les salaires ;
- **Produits constatés d'avance**, - 2,5 M€, concernant principalement l'encaissement de la deuxième tranche de la convention signée avec la Fondation philanthropique suisse ;
- **Autres créances**, + 1,3 M€, correspondant principalement à une diminution des legs à recevoir.

## 2.5. Analyse de la trésorerie

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée des postes « Valeurs mobilières de placement », 78,8 M€, et des « disponibilités » nettes des soldes bancaires créditeurs figurant au poste « Emprunts et dettes », 26,9 M€.

Les placements ont été effectués auprès d'organismes sérieux et offrant la sécurité attendue pour de tels placements. Ils sont principalement constitués de contrats de capitalisation, de titres de créances négociables et de titres obligataires. Le détail est présenté dans l'annexe aux comptes au point 2.3.6.

Les disponibilités sont constituées des comptes bancaires et des caisses dont la plus grande partie est utilisée par les équipes pour leur permettre de réaliser les aides et les actions d'accompagnement. Afin d'optimiser la gestion des comptes et le placement des fonds, le Conseil d'administration a demandé la réduction des comptes bancaires et fixé un objectif de 1 300 comptes bancaires. Cet objectif a été atteint fin 2014 à la suite d'un accompagnement continu des délégations dans cette réorganisation bancaire qui a représenté une diminution de 956 comptes depuis le lancement de l'opération.

Au regard du tableau de financement, la trésorerie nette à la fin 2014, compte tenu des comptes bancaires créditeurs positionnés au passif du bilan dans le poste « Emprunts et dettes assimilés », est de 105,4 M€ contre 116,7 M€ à la fin 2013, soit une diminution de 11,3 M€.

Les comptes bancaires créditeurs dans le poste « Emprunts et dettes assimilées » représentent 0,3 M€, faisant l'objet sur le plan bancaire d'une compensation grâce à la mise en place de comptes fusionnés. Cette compensation permet ainsi d'optimiser la gestion de la trésorerie, de prévenir les frais de découvert et les incidents de paiement.

La trésorerie a diminué de 11,3 M€ en raison d'une capacité d'autofinancement négative de 2,8 M€, des investissements nets pour 8,1 M€, et d'un besoin en fonds de roulement de 0,4 M€.

L'ensemble des résultats et des indicateurs de la structure financière font ressortir une situation financière saine permettant au Secours Catholique de faire face à ses engagements et de poursuivre la réalisation de sa mission.

### 3. PERSPECTIVES 2015

Malgré la crise économique, le Secours Catholique a préservé, en 2014, un équilibre financier solide lui permettant d'aborder l'avenir en développant ses actions, notamment la création d'une foncière au profit du logement social et en s'engageant résolument dans la poursuite à long terme de sa mission auprès des personnes en difficulté, en France et dans le monde.

Afin de répondre aux besoins croissants des territoires les plus touchés par la crise, les orientations budgétaires fixées pour l'exercice 2015 portent sur :

- **Accentuer la recherche de fonds en dynamisant l'animation des campagnes de collecte sur le terrain**, en développant les participations et les produits de manifestations, en sollicitant de grands donateurs et en recherchant activement les subventions ;
- **Augmenter nos secours en France de l'ordre de 5 % au niveau national par rapport à 2014**, en cohérence avec une politique des secours et des aides renforcées auprès des personnes accompagnées dans la durée et présentes sur les territoires les plus pauvres ;
- **Stabiliser les effectifs salariés** en privilégiant le redéploiement à la création de poste ;
- **Continuer de contrôler les dépenses de fonctionnement** pour limiter leur hausse.

# SECOURS CATHOLIQUE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

106, rue du Bac

75007 Paris

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SECOURS CATHOLIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## SECOURS CATHOLIQUE

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- 2.2 Changements de méthode de présentation et de méthodes d'évaluation,
- 9.5.4.2 Changement d'évaluation du poste « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début de l'exercice,

qui exposent le changement relatif à la détermination du solde du « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au cours de l'exercice » figurant dans le tableau du Compte d'emploi annuel des ressources.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY

# Résolutions approuvées par l'Assemblée générale du 5 juin 2015

## Première résolution

L'Assemblée générale, réunie le 5 juin 2015, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- Approuve les comptes annuels 2014 qui lui sont présentés ;
- Donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

## Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du Code de commerce, approuve ledit rapport.

## Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve la mise à jour du poste « Valeur du patrimoine intégré » de la manière suivante :

- Le poste « Valeur du patrimoine intégré » est constitué des locaux du siège national, de ceux des délégations (désignées comme « comités locaux » au sein des statuts de l'association), et dont le Secours Catholique est propriétaire, et de l'ensemble des immeubles de la Cité Saint-Pierre de Lourdes, le tout tel que détenu au 31 décembre 2014 ;
- La valeur retenue sera la valeur brute d'acquisition y compris les terrains afin de conserver un rapport avec leur valeur d'apport ;
- Ce poste ne sera plus mis à jour des investissements ou des désinvestissements réalisés au cours des années suivantes afin de lui laisser son caractère d'apport initial.

L'incidence financière se traduit ainsi :

« Valeur du patrimoine intégré » au 31 décembre 2014	54 328 664,61
Nouvelle évaluation de la « Valeur du patrimoine intégré »	<u>46 203 587,26</u>
Variation à inscrire au fonds de réserve	8 125 077,35

## Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve la mise à jour de l'application des dispositions statutaires afin de répondre aux objectifs de bonne gestion et de sécurité de la manière suivante :

- Le montant des « Fonds propres » devra être au moins égal au poste du bilan « Total de l'actif immobilisé » pour sa valeur nette. Afin d'ajuster ce poste aux évolutions de l'actif net immobilisé, il est constitué un fonds de dotation attaché au poste « Fonds statutaires » qui sera doté par prélèvement sur le poste « Fonds de réserve » lors de l'affectation du résultat, afin de satisfaire à la règle selon laquelle le total des fonds propres doit être au moins égal au total de l'actif immobilisé net.
- La « Réserve de fonds de roulement » doit permettre de couvrir une partie de l'exploitation de l'année suivante selon les règles d'évaluation existant actuellement, soit deux tiers de charges hors provisions diminuées du tiers des produits hors reprise de provisions.

## Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 317 424,18 euros, au Fonds de réserve ajusté des mouvements de l'exercice et de l'approbation de la troisième résolution :

Fonds de réserve 2013 après décisions de l'Assemblée générale 2014	15 499 476,19
Apports de l'exercice	+ 497 565,47
Mise à jour du poste « Valeur du patrimoine intégré »	+ 8 125 077,35
	<hr/>
Fonds de réserve après mise à jour des apports de l'exercice et du poste Valeur du patrimoine intégré	24 122 119,01
Affectation du résultat 2014	- 1 317 424,18
	<hr/>
Fonds de réserve après affectation du résultat 2014, mise à jour du poste « Valeur du patrimoine intégré » et mouvements de l'exercice	22 804 694,83

### Sixième résolution

L'Assemblée générale du 5 juin 2015 décide la mise à jour du Fonds associatif selon les statuts et les modalités approuvées dans la quatrième délibération de la manière suivante :

Fonds statutaire : dotation art. 13 al. 5	- 131 742,41
Fonds statutaire : dotation art. 13 al. 2	+ 3 022 924,22
Réserve de fonds de roulement	- 3 416 667,21
Fonds de réserve	+ 525 485,40
Fonds de réserve projet associatif :	- 242 856,00
Fonds de réserve courant :	+ 768 341,40
	<hr/>
	0,00

Fonds de réserve après la mise à jour du fonds associatif :

Fonds de réserve après affectation du résultat 2014 et mouvement de l'exercice	22 804 694,83
Mise à jour du fonds de réserve	+ 525 485,40
Total fonds de réserve après mise à jour	<hr/> 23 330 180,23

### Septième résolution

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée générale vote le budget 2015 présenté par le Conseil d'administration.



Document conçu et réalisé  
par la direction de la Communication  
106 rue du Bac – 75341 Paris cedex 07  
Tél : 01 45 49 73 00  
Fax : 01 45 49 94 50  
**Rédaction** : Direction Administration Finances  
**Photos de couverture** :  
Xavier Schwebel - Elodie Perriot / S.C.  
**Maquette** : Département Fadip



## **Secours Catholique – Caritas France**

106 rue du Bac

75341 PARIS cedex 07

Tél. : 01 45 49 73 00 - Fax : 01 45 49 94 50